

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Le demandeur est :

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

ZI des Paluds - 932 av de la Fleuride

13400 Aubagne

04 42 62 80 90 – e.fleury@syndicat-huveaune.fr

www.syndicat-huveaune.fr

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE valant demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6
du Code de l'environnement

Travaux de réduction de la vulnérabilité et restauration des berges de l'Huveaune par la réalisation du parc de la confluence à Auriol

LIEU : Bouches-du-Rhône - commune : Auriol

Les missions du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune visent à contribuer à la réduction des risques d'inondations et à améliorer la qualité des milieux aquatiques. En complément aux travaux d'entretien des berges et du lit, il intervient dans le cadre de projets ambitieux de restauration des milieux, et particulièrement lorsque ceux-ci sont intégrés à un projet communal de revalorisation sociale du cours d'eau.

Le présent projet est réalisé en partenariat avec la commune d'Auriol et la Métropole Aix-Marseille Provence, avec un soutien important de l'Agence de l'Eau, qui l'a retenu dans le cadre de l'appel à projets ciblé sur les projets ayant ce double objectif de prévention des inondations et de restauration des dégradations morphologiques des milieux aquatiques.

Ainsi, le projet soumis à présent à enquête publique répond à ces trois grands volets :

1. **Diminuer la vulnérabilité des riverains face aux inondations** en optimisant la zone d'expansion de crue située dans l'emprise projet (par ouverture de la berge en rive gauche)
2. **Restaurer et valoriser les berges et redonner au cours d'eau sa fonctionnalité écologique** (retrait des espèces invasives, plantation de ripisylve adaptée et pérenne)

3. **Aménager un espace de promenade "vert", de cheminements doux et de détente** aux abords de l'Huveaune intégrant un **volet pédagogique**

Une phase d'étude a été confiée par le SIBVH à un bureau d'étude spécialisé sur les thématiques concernées et s'est appuyés sur un diagnostic technique poussée, dont une modélisation hydraulique. Plusieurs scénarii ont été étudiés. **Le scénario retenu est celui qui optimise à l'échelle du secteur-projet (et sans aggravation de risque d'inondation à l'aval) les gains en termes de réduction de vulnérabilité des riverains en rive droite et de gain écologique pour les berges et le lit de l'Huveaune, dans la limite des limites foncières établies suite aux échanges avec les riverains.**

D'autre part, une concertation a été menée avec les riverains du secteur, le SIBVH a consulté et rencontré chaque riverain concerné, ce qui a permis d'ajuster le projet.

Le gain environnemental est l'essence-même de ce projet, qui est donc en accord avec les orientations du SDAGE et les enjeux du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, porté par le SIBVH et signé par la commune d'Auriol et la Métropole.

